

L'entrée en maison de repos



- Comment choisir sa maison de repos?
- Financer un séjour en maison de repos
- Bien préparer l'entrée en maison de repos

Comment choisir sa maison de repos?

Quand faut-il envisager d'intégrer un établissement ?

Si le maintien à domicile est privilégié le plus longtemps possible, dès lors qu'une assistance à domicile devient nécessaire en permanence, l'entrée en maison de repos et de soins apparaît généralement comme la meilleure solution pour l'aîné et son aidant.

Quels sont les avantages de la maison de repos / maison de repos et de soins ?

Les raisons qui poussent les personnes âgées à choisir un établissement ont toutes pour objectif de leur assurer une meilleure qualité de vie :

- Profiter d'un environnement adapté et sécurisé.
- Bénéficier d'un suivi médical de qualité et de la présence du médecin coordonnateur
- Disposer de prestations variées (animations, ateliers thérapeutiques, sorties...).
- Rompre avec la solitude et entretenir une vie sociale active.

Identifier les besoins de la personne âgée

Plusieurs critères doivent vous guider, les plus cruciaux étant le degré de dépendance de la personne âgée et les soins médicaux dont elle a besoin. Puis le cadre et les prestations proposées seront pris en compte.

Avant d'intégrer un nouvel établissement, il sera important d'effectuer des visites afin de vérifier la sécurité et l'hygiène des lieux, la formation du personnel, la restauration ainsi que la diversité des animations.

À savoir

Pour calculer le degré de dépendance d'une personne âgée, on utilise les six critères de l'échelle de Katz, à savoir : se laver, s'habiller, transfert et déplacement, aller à la toilette, continence et manger, avec un cumul de points attribués, pour chacun des critères, en fonction du degré d'incapacité, de 0 pour quelqu'un de totalement indépendant, à C, complètement dépendant.

QUELS SONT LES DIFFÉRENTS TYPES DE STRUCTURES ?

Les structures pour personnes âgées valides

Ce type d'établissement permet aux seniors autonomes d'avoir une vie sociale tout en bénéficiant de services collectifs et d'un environnement plus sécurisé qu'à leur domicile.

La résidence services

Intermédiaire entre le domicile et la maison de repos, la résidence services permet une indépendance de vie et propose de nombreux équipements et services, mais n'offre pas de soins médicaux.

L'habitat groupé pour seniors

Il permet à des personnes âgées de vivre ensemble sur un principe de colocation, avec des aides à domicile. Les seniors conservent leur intimité tout en partageant les repas et les espaces communs. Pour vivre chez soi sans être seul.

Les établissements médicalisés

Ces établissements accueillent les personnes âgées en perte d'autonomie ou dépendantes, ayant besoin de soins et d'aide

dans les actes de la vie quotidienne. Leur prise en charge comprend l'hébergement, la restauration, l'animation et le soin.

Le centre de jour

Ce type de structures, rattachées ou non à une maison de repos, accueillent des personnes âgées dépendantes pour les soins et des activités à la journée ou à la demi-journée. Ces activités ciblées permettent de favoriser le maintien à domicile, même en cas de lourdes pathologies ou de forte dépendance. Ces centres apportent une solution de répit précieuse pour les aidants familiaux.

La maison de repos/maison de repos et de soins

Il s'agit d'une structure médicalisée pour personnes âgées en perte d'autonomie et dépendantes. La dépendance peut-être évaluée selon les critères de l'échelle de Katz mais se traduit généralement par des difficultés à marcher, s'habiller, manger seul, ou encore à faire sa toilette. Le fonctionnement de la maison de repos et de soins doit respecter certaines normes fédérales, en plus des conditions

régionales. L'équipe soignante doit représenter un quota suffisant par rapport au nombre de résidents. Mis à part les soins, des activités et animations ludiques et thérapeutiques sont proposées aux résidents. Ils reçoivent également des traitements paramédicaux comme la kinésithérapie.

L'unité Alzheimer

Certaines maisons de repos disposent d'une unité de vie protégée permettant de prendre en charge les résidents atteints de la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés dans un cadre de vie sécurisé tout en les laissant libres de circuler. Certains établissements prônant la mixité et l'intégration accueillent les résidents Alzheimer avec les autres.

Remarque importante :

La Belgique prône de plus en plus la mixité des structures. La distinction entre les maisons de repos et les maisons de repos et de soins n'existe quasiment plus. On trouve généralement au sein du même établissement, des places avec une prise en charge MR et des places avec une prise en charge MRS.

À savoir

Qu'est ce qu'un court séjour?

Grâce au court séjour, un aidant a la possibilité de faire héberger son proche jusqu'à 90 jours par an, dont maximum soixante jours successifs, tout en sachant qu'il ne va pas rester seul à son domicile.

Les courts séjours se font généralement au sein même des maisons de repos et permettent aux personnes de bénéficier des mêmes conditions que les résidents permanents.

2

Financer un séjour en maison de repos

Quels sont les tarifs ?

Les tarifs des maisons de repos varient selon les régions et les établissements. En effet, le coût de l'hébergement représentant la plus grande partie de la facture mensuelle, le tarif dépend surtout de la situation géographique, du type de chambre choisie, du standing de l'établissement et de son statut, public, privé ou associatif. On constate que les maisons de repos sont plus chères en région flamande. Il faut en effet compter environ 1560 euros pour la maison la plus chère en région flamande, par rapport à 1475 euros à Bruxelles et 1300 euros en Wallonie. A noter que le prix d'un séjour en maison de repos se décompose en trois parties, certaines pouvant être subventionnées et d'autres restant à charge du résident.

Le mode de tarification

Le tarif "Soins"

La partie soins et dépendance en maison de repos est financée par l'INAMI, l'institut National

d'Assurance Maladie-Invalidité. Il rétribue les établissements selon un forfait lié au nombre de résidents ainsi qu'à leur niveau de dépendance. En contrepartie de ce financement, l'INAMI demande aux Maisons de Repos le respect de règles de soins décrites dans un cahier des charges. Cependant, les résidents doivent participer aux frais des soins dont ils bénéficient.

Le tarif "Hébergement"

Le tarif hébergement reste à la charge du résident. Il inclut les prestations obligatoires: l'hébergement, l'entretien, la blanchisserie des draps, la restauration avec trois repas par jour, les charges fixes et les animations. Lorsque la personne âgée n'a pas assez de ressources pour financer son séjour en maison de repos, ses soins, ou certaines autres dépenses, une aide financière peut-être accordée par les C.P.A.S (centres publics d'action sociale), après avoir étudié les ressources de la personne et celles des obligés alimentaires.

Certaines allocations comme l'APA ou la GRAPA peuvent aussi être accordées si le résident respecte les conditions d'éligibilité à ces aides.

Comment financer un hébergement ?

Plusieurs aides sont disponibles :

L'allocation pour l'aide aux personnes âgées (APA)

L'APA, ou Allocation pour l'Aide aux Personnes Agées, est une allocation destinée aux personnes âgées de plus de 65 ans, en perte d'autonomie et avec de faibles revenus. Elle est versée s'il existe un réel handicap pour les activités de la vie quotidienne, que la personne âgée vive chez elle ou en maison de repos. L'APA n'est plus accordée par la Direction Générale des Personnes Handicapées du SPF Sécurité Sociale, mais est passée sous l'entière responsabilité des régions. Il peut donc exister des disparités régionales concernant les modalités de l'APA.

La Garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA)

La GRAPA est une allocation destinée aux personnes âgées de plus de 65 ans disposant de

faibles ressources financières. Elle remplace, depuis 2001, l'ancien « Revenus Garantis ».

Cette aide est bien évidemment soumise à certaines conditions de ressources.

Les délais en matière de demande de GRAPA sont relativement longs mais, si les conditions d'obtention sont réunies, il est possible d'obtenir une avance du C.P.A.S. L'assistante sociale de votre commune et les conseillers de Retraite Plus sont en mesure de vous aider à faire les démarches nécessaires.

Le montant maximal de la GRAPA est de : (montants de 2022)

- 1 368,05 EUR pour les personnes isolées
- 912,03 EUR pour les cohabitants

À savoir

Des avantages fiscaux peuvent être obtenus par les familles dans le cadre des frais engagés pour la dépendance des personnes âgées comme, par exemple, une réduction d'impôts pour une rente alimentaire payée à un parent.

Sur www.retraiteplus.be

ZOOM SUR L'APA

Le calcul de l'APA

APA/an = le montant annuel maximal correspondant à la catégorie de handicap moins (le total des revenus, moins le plafond)

Le plafond dépend de la situation personnelle et familiale du demandeur. Il existe ainsi trois catégories de demandeurs pour le calcul de l'APA:

- Catégorie C : personne qui vit en ménage ou qui a un ou plusieurs enfants à charge.
- Catégorie B : personne qui vit seule ou séjourne dans un établissement de soins depuis au moins trois mois et n'appartient pas à la catégorie C auparavant.
- Catégorie A : personne qui n'appartient ni à la catégorie B ni à la catégorie C

En 2022, le montant de l'APA est compris entre 1150,19€ et 7720,94€ annuels, 95,85€ et 643,41€ mensuellement. Le montant varie d'une personne à l'autre, selon le total des points, évalué par le médecin au moment de la demande d'APA et correspondant au niveau d'incapacité de la personne dans différents gestes du quotidien.



ZOOM SUR LA GRAPA

Le calcul de la GRAPA

Deux paramètres sont pris en compte pour calculer le montant de la GRAPA: la situation familiale et les ressources et pensions de la personne qui fait la demande ainsi que celles de la personne qui partage sa résidence principale (conjoint ou cohabitant légal).

Montant annuel de la GRAPA =
 $M - (T/N) + I$

M = Montant Annuel Maximum de la Grapa

T = « Total des Pensions et des Ressources »

N = « Nombre de cohabitants dans le même logement »

I = « Immunisation générale sur le total des ressources »

Pour en savoir plus sur les aides financières disponibles pour les personnes âgées en Belgique:

www.retraiteplus.be

3

Bien préparer l'entrée en maison de repos

Trouver une place disponible

Les conseillers Retraite Plus disposent d'informations précises concernant les places disponibles en Résidences Services, en MR et en MRS de toutes les régions de Belgique ainsi que leurs spécificités.

- **Le type de chambres**
(individuelle, double, jumelée)
- **Les équipements**
(climatisation, jardin, confort, système d'alarme...)
- **Le niveau de médicalisation**
(personnel formé, séances de rééducation...)
- **La variété des animations**
(ateliers, sorties...)

Ces informations permettent d'orienter les familles vers des maisons de repos adaptées.

Pour bénéficier d'un accompagnement gratuit, contactez le 02 318 04 78.

Quelles sont les démarches?

Une fois l'établissement choisi, une rencontre sera fixée avec le directeur et le médecin coordonnateur afin de remplir le dossier d'admission. La commission d'admission communiquera ensuite sa décision en fonction des indications médicales et des disponibilités. Dans le mois suivant l'admission, un contrat de séjour devra être signé entre l'établissement et le résident.



Même si les facultés de la personne âgée sont altérées, essayez de l'associer au maximum aux visites. Son attitude et son ressenti sur place seront de bons indicateurs.

Bien préparer l'entrée en établissement

Pour rendre l'emménagement plus agréable, il est possible d'apporter du petit mobilier afin de personnaliser la chambre du futur résident. En général, le linge est fourni par l'établissement. Il faut savoir que certaines maisons de repos proposent une période d'essai. L'admission n'est pas alors considérée comme définitive. Il faudra également penser à régler les détails concernant le logement anciennement occupé par la personne âgée (résiliation du bail, mise en vente ou en location...). Enfin, gardez en tête qu'une bonne intégration en maison de repos est l'aboutissement d'un parcours progressif qui nécessite forcément un temps d'adaptation.



Pour aller + loin

Consulter notre site :
www.retraiteplus.be

CONTACTS

Le Service Fédéral des

Pensions (SFP)

Cet organisme s'occupe de toutes les questions relatives aux pensions et aux demandes de GRAPA.

Consulter son dossier de pension en ligne :

▶ mypension.be

Prendre rendez-vous avec un consultant pension ou faire une demande de GRAPA :

- ▶ Par téléphone au 1765
- ▶ Formulaire de contact en ligne : demandepension.be
- ▶ Via l'administration communale de votre lieu de résidence principale.

Les organismes pour faire une demande d'APA selon la région de votre domicile :

Flandre : Le site de la Protection sociale flamande

Wallonie : le site de l'AVIQ

Bruxelles : Iriscare

L'organisme Retraite Plus

Cet organisme informe et aide gratuitement les personnes âgées et leurs familles dans leur recherche de résidences services ou maisons de repos.

- ▶ retraiteplus.be
- ▶ Numéro : 02 318 04 78



90 000 familles

ont déjà bénéficié de notre service gratuit et ont trouvé **une maison de repos dans les meilleurs délais.**



RETRAITE PLUS
Plus que du conseil

Rejoignez les milliers de familles qui ont fait confiance à Retraite Plus, leader européen de l'orientation gratuite en maison de repos. Il vous suffit de nous contacter via notre site internet ou en appelant un conseiller en gérontologie :

N° Fixe 02 318 04 78

www.retraiteplus.be